

Zeitschrift:	Revue Militaire Suisse
Herausgeber:	Association de la Revue Militaire Suisse
Band:	- (2024)
Heft:	4
Artikel:	Réflexions sur les risques et les menaces en forme de scénario et d'exercice
Autor:	Freymond, Jean
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1075541

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



De gauche à droite au Forum sécurité 2024 : le divisionnaire Claude Meier, officier général auprès des centres genevois ; François Rohrbach, directeur général suisse de DSM-Firmenich et président du Groupement des entreprises multinationales ; le général de corps d'armée Denis Mistral, Gouverneur militaire de Lyon ; le Conseiller aux Etats Mauro Poggia ; le commandant de Corps Laurent Michaud, chef du Commandement des opérations ; André Duvillard, ancien Délégué au Réseau national de sécurité (RNS).

Politique de sécurité

Réflexions sur les risques et les menaces en forme de scénario et d'exercice

Col EMG Jean Freymond

Président, Dialogues Geneva

Le Forum sécurité qui s'est tenu le 28 mai 2024, sous les auspices de l'Union des Sociétés militaires genevoises, a mis en évidence combien en un laps de temps très court la configuration du monde s'était profondément modifiée, la polarisation en étant devenue une caractéristique majeure; et combien l'équilibre du système international était en train de basculer à grande vitesse, les deux guerres autour de l'Ukraine et d'Israël, jouant un rôle d'accélérateur de ce basculement.

Le Forum a aussi mis en relief que nombre de dimensions de la politique de sécurité de la Suisse reposaient sur des fondements solides ; mais combien ce qui relevait de la sécurité et de la défense au sens étroit, soit d'abord militaire, avait été négligé depuis la fin de la guerre froide, à commencer par la rigueur dans l'appréciation des risques et de la menace, dont l'absence était déjà sensible dans le Rapport de la Commission Brunner. Des lacunes dans l'appréciation qui sans doute expliquent en partie le fait que l'armée aujourd'hui se trouve sous-équipée et qu'il ne serait pas possible de l'engager pour défendre le pays, soit de remplir sa mission première.

Ce sous-équipement n'est pas récent. Il date de bien avant la montée des menaces, un phénomène somme toute récent. Il est difficilement compréhensible. Une armée, déjà sensiblement réduite par rapport à la taille qu'elle avait pendant les années de Guerre froide, aurait toujours et sans interruption, en cas de mobilisation, dû avoir l'entier de son équipement à disposition le jour même de sa mobilisation. La situation actuelle ne surprend pas. Elle est la conséquence d'une faute grave, d'autant plus que rétablir ce qui n'aurait jamais du cesser d'être prendra entre 15 à 20 ans.

L'appréciation des risques et de la menace est-elle de meilleure qualité aujourd'hui ? Rien n'est moins certain. Porte-t-elle sur les véritables risques et menaces qui pèsent sur la Suisse ? En partie probablement. Car l'inventaire des vulnérabilités critiques a été fait, mais il faut rappeler qu'elles sont d'ordre opérationnel et tactique, et non pas stratégique. Existe-t-il un inventaire des risques d'ordre stratégique qui pèseraient spécifiquement sur la Suisse, et non calqués sur ceux que les Européens et l'OTAN ont identifiés, qui considèrent la Russie comme une menace majeure ? L'est-elle objectivement pour la Suisse, d'une manière vérifiable et vérifiée avec rigueur,

et qui colle à la réalité suisse ?

La source de la menace est une chose. Quelle en est et surtout quelle en sera la nature dans un monde qui d'ici 15 ans à 20 ans aura basculé de l'Occident vers le Sud Global ? Dans cette perspective, lors du Forum, on a pu avoir l'impression que ce que serait réellement une guerre sur sol européen et sur sol suisse ne constitue pas une des dimensions d'une réflexion qui se concentre essentiellement sur les moyens dont il faudrait disposer pour mener cette guerre qu'on ne s'imagine pas. Comme si le combat de longue durée que mène le Hamas à Gaza l'était sur une autre planète, ou encore les Ukrainiens en Ukraine.

Ce qui frappe aussi et dont le Forum a permis de prendre conscience, c'est à quel point le binôme politique de sécurité et politique extérieure est fondamental. La politique extérieure est le premier rempart d'une bonne politique de sécurité. Or depuis la fin de la guerre froide, cette politique extérieure paraît avoir perdu en cohérence, consistance et lisibilité, les relations hésitantes avec l'Union européennes en témoignent et aussi une difficulté à définir une politique de neutralité qui soit intelligible.

Imaginé à la suite de ce Forum, le scénario qui suit a pour objet de susciter une première réflexion sur une menace possible, et de permettre de montrer la gamme des dangers et des délais qu'elle pourrait prendre.

Scénario

Ce scénario repose sur des faits et des situations réels, mais aussi sur des suppositions et des hypothèses qui n'ont pas de fondements connus, observés et observables. Il doit simplement provoquer une réflexion sur une dimension de la politique de sécurité de la Suisse. Ce scénario part de l'idée qu'il est nécessaire d'élargir le champ d'observation des risques possibles. Toutes les informations sur lesquelles est basé ce scénario sont du domaine public.

Situation générale

La Suisse, depuis fin février 2022 et l'intervention russe en Ukraine, se trouve plongée dans une situation qu'elle n'avait pas anticipée, et donc à laquelle elle n'était pas préparée, soit une confrontation entre la Russie d'une part, et l'Ukraine de l'autre, et ses alliés occidentaux.

Cette confrontation l'a amenée à faire de sérieuses entorses à sa politique de neutralité, avec des conséquences sur la crédibilité de cette politique et une perte de marge de manœuvre sans guère de précédents.

L'opération déclenchée depuis Gaza contre Israël le 7 octobre 2023, par un certain nombre de mouvements palestiniens, dont le Hamas, puis la réaction d'Israël sur le territoire de Gaza ont, elles aussi, frappé la Suisse d'assez près. Elles ont aussi permis de mettre en évidence l'influence exercée sur le pouvoir décisionnel de la Suisse, par un des deux belligérants, soit Israël. Les tergiversations observées autour du soutien à l'UNRWA en sont une illustration. Là aussi, la politique de neutralité a perdu en rigueur. La vulnérabilité de la Suisse s'en trouve accrue.

Situation particulière

Le 21 février 2024, le Conseil fédéral a mis en consultation un projet de loi interdisant le Hamas.¹

Cette interdiction est justifiée de la sorte :

- L'interdiction est gage de sécurité juridique et a un effet préventif et répressif, qui peut se manifester de la manière suivante :
- L'interdiction réduit le risque que le Hamas et les organisations apparentées utilisent la Suisse comme zone de repli, tout comme elle diminue la menace d'activités terroristes commises sur le territoire suisse.
- Elle permet aux autorités de poursuite pénale de prendre plus facilement et plus efficacement des mesures de police préventive comme les interdictions d'entrée ou les expulsions.
- Elle facilite l'administration des preuves lors de procédures pénales car elle est gage d'une clarté et d'une sécurité juridique plus grandes pour les autorités de poursuite pénale et leur permet de contrer de façon plus ciblée les soutiens du Hamas.
- Elle est aussi gage de sécurité juridique pour les intermédiaires financiers dans la lutte contre le financement du terrorisme. Le Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS) de Fedpol peut ainsi échanger plus facilement avec des autorités partenaires étrangères des informations sur les flux financiers en cas de soupçons en la matière.
- Le Hamas et les organisations et groupements apparentés sont qualifiés de terroristes au sens de l'art. 260ter du code pénal (RS 311.0). Les actes de soutien sont passibles d'une peine privative de liberté de 10 ans au plus et, pour les personnes qui exercent une influence déterminante au sein de ces entités, de 20 ans au plus.

La consultation a permis de constater que l'ensemble des partis politiques soutient le Conseil fédéral.

Hors de Suisse, cette volonté d'interdire le Hamas est suivie de près. Elle l'est par quelques-unes des organisations proches et sympathisantes de l'organisation dont il est prévu l'interdiction. Certaines d'entre elles se demandent comment elles pourraient réagir si cette interdiction entrait en force.

A savoir, soit intervenir sur le sol suisse, soit par des mesures qui affecteraient la Suisse et les intérêts suisses, soit directement contre des intérêts suisses à l'étranger.

L'intervention sur sol suisse est problématique. Chercher par des mesures prises à l'extérieur, à frapper la Suisse et des intérêts suisses est davantage du domaine du possible.

Ce qui paraît plus prometteur, c'est de s'en prendre de manière ciblée à des intérêts suisses à l'étranger, et en premier des intérêts économiques et symboliques.

A titre d'exemple, une cible possible, la Mediterranean Shipping Company (MSC) qui a déjà fait l'objet le 13 avril 2024 d'un arraîsonnement dans le Golfe d'Hormuz, par des commandos iraniens, et dont une des propriétaires possède la nationalité israélienne.

La MSC est la plus grande compagnie de containers au monde, contrôlant près de 20% de sa flotte. Elle a son siège à Genève. Son chiffre d'affaire en 2022 s'est monté à 86.4 milliards d'euro.

Une cible de taille, visible et symbolique ; mais pas la seule.

Exercice

Au cas où l'interdiction du Hamas venait à être décidée et mise en œuvre, quelles pourraient en être les conséquences sur la sécurité de la Suisse et sa politique de sécurité ? A quels risques accrus la Suisse devrait-elle éventuellement devoir faire face ? Quels seraient les coûts réels de la mise à exécution de menaces possibles, autant matériels que non matériels ?

Mise à exécution, soit sur sol suisse, soit sous forme de mesures qui affecteraient la Suisse et les intérêts suisses, soit sous forme d'atteintes à des intérêts suisses à l'étranger.

Comment prévenir ces menaces ? Quelle en est la plausibilité ? Comment dissuader qu'elles soient mises en œuvre ? Quelles mesures prendre pour s'y préparer ? Et comment y faire face si ces risques survenaient et des menaces mises à exécution ?

Il serait aussi utile de s'interroger sur les ressources qui devraient être mobilisées pour faire face à ces risques, et les coûts que leur engagement imposeraient.

La question qu'il serait utile de poser au terme de cette analyse est celle du cost/benefit d'une interdiction.

Ce sont là les questions auxquelles répondre dans le cadre de cet exercice.

J. F.

¹ <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-100129.html>